

27-07-2020

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE À HUIS CLOS EN VERTU DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-004 DE LA MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, LE 27 JUILLET 2020 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS PAR VIDÉOCONFÉRENCE :**

**Membres du conseil :**

Mme Maryse Gouger, district n° 1;  
M. Denis Renaud, district n° 3;

M. Pierre Lépicier, district n° 4;  
M. Sylvain Trudel, district n° 5;  
M. Luc Ducharme, district n° 6;

Assistent également par vidéoconférence : la présidente et mairesse, Mme Audrey Boisjoly et le secrétaire-trésorier M. Jeanoé Lamontagne. La secrétaire-trésorière Mme Marine Revol est absente. La séance est enregistrée, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-029, et est disponible sur notre site Internet.  
Le conseiller M. Gyslain Loyer est absent.

273-2020

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Présentation des états financiers 2019 – Boisvert & Chartrand;
4. Taux d'intérêt sur les arrérages et autres comptes à recevoir;
5. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – Programmation 2014-2018 – Coûts réels;
6. Affectation du fonds réservé – Carrières et sablières – Réfection du rang Saint-Martin;
7. Levée de la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Point n° 2

Période de questions

Aucune question n'a été soumise pour la séance.

Point n° 3

Présentation des états financiers 2019

En raison d'un contretemps, la présentation des états financiers sera effectuée à une date ultérieure.

274-2020

Taux d'intérêt sur les arrérages et autres comptes à recevoir

**CONSIDÉRANT** la situation exceptionnelle de la crise de la COVID-19 au Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu que les taux d'intérêt sur les arrérages de taxes et tous autres comptes dus à la Municipalité soient maintenus à 3 % pour l'exercice financier 2020, jusqu'au 30 septembre 2020 inclusivement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

275-2020

Autorisation de signature  
Protocole d'entente –  
Réfection et construction  
des infrastructures  
municipales

**CONSIDÉRANT** le programme de Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM);

SUITE DE LA RÉOLUTION 275-2020

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) nous a accordé une aide financière dans le cadre du programme RÉCIM;

**CONSIDÉRANT QUE** le MAMH nous a fait parvenir un protocole d’entente concernant l’aide financière du programme RÉCIM;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu d’autoriser la mairesse, Mme Audrey Boisjoly, à signer le protocole d’entente pour l’aide financière dans le cadre du volet 1 du programme de Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM).

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**276-2020**  
**TECQ – Programmation**  
**2014-2018 – Coûts réels**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH);

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que :

- la Municipalité s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;
- la Municipalité s’engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Habitation;
- la Municipalité s’engage à réaliser le seuil minimal d’immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l’ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**277-2020**

Affectation du fonds  
réservé – Carrières et  
sablères – Réfection du  
rang Saint-Martin

**CONSIDÉRANT** la résolution 255-2020 attestant l’octroi de contrat de l’appel d’offres TP-IN14.11-2020;

**CONSIDÉRANT QU’** un fonds réservé – Carrières et sablières est disponible pour ce projet de réfection;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de modifier la résolution 255-2020 et d’ajouter l’affectation du fonds réservé – Carrières et sablières pour un montant de 400 000 \$.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**278-2020**

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que la présente séance soit levée à 19 h 03.

---

Audrey Boisjoly  
Mairesse

---

Jeannoé Lamontagne  
Secrétaire-trésorier/directeur général

*« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal ».*